

NOTE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

CENTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE

MUNICIPAL HENRI WALLON

Le CMPP assure le diagnostic et les soins ambulatoires d'enfants et d'adolescents de 0 à 20 ans présentant des difficultés psychiques, du développement et du comportement.

Le CMPP assure un service public dont l'accès à des soins de qualité est égal pour tous.

Les soins sont toujours mis en œuvre par une équipe composée de médecins, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, d'assistantes sociales et, autant que de besoin, de pédagogues et de rééducateurs.

Le CMPP bénéficie de 16,40 ETP répartis comme suit : 2 psychiatres, 1.50 ETP ; 4 psychologues, 3.70 ETP ; 1 orthophonistes, 0,80 ETP ; 2 psychomotriciens, 1.50 ETP ; 1 psychopédagogue mise à disposition par l'éducation nationale, 1. ETP ; 2 assistantes sociales, 1.20 ETP ; 1 responsable administratif et 2 secrétaires, 3 ETP ; 1 agent d'entretien, 1 ETP.

Au total : 13.70 ETP (2,70 en cours de recrutement pour un total de 16,40 ETP).

L'établissement est dirigé par un médecin pédopsychiatre.

Le CMPP a pour but de réadapter l'enfant en le maintenant dans son milieu familial, scolaire ou professionnel et social. L'enfant est toujours reçu dans sa globalité et les manifestations symptomatiques replacées dans son histoire et de son environnement notamment familial. L'implication parentale est ainsi recherchée tout au long de la prise en charge.

Le CMPP bénéficie d'un financement de la sécurité sociale. Il est agréé et contrôlé par l'ARS (Agence Régionale de Santé), qui fixe chaque année le prix de journée, le nombre d'actes à réaliser et accorde le budget.

Les actes sont remboursés à 100 % par la sécurité sociale et facturés directement aux différentes Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

Le Compte Administratif 2021 qui vous est présenté est conforme au Compte de Gestion du Trésorier Principal. Il reprend les écritures comptables de la section de fonctionnement et de la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

Il est transmis à l'ARS avant le 30 avril.

Il est précisé que les chiffres présentés dans ce Compte Administratif seront mis en adéquation avec les autorisations budgétaires de l'ARS.

Pour l'année 2021, l'exécution budgétaire a encore tenu compte de la crise sanitaire qui a eu un impact considérable sur la gestion financière du CMPP. L'ARS a effectué des réajustements comptables en termes du nombre de séances et du prix de journée.

La balance de clôture des comptes s'établit comme suit à la fin de l'exercice 2021 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : **26 504.50 €**

Recettes : **127 005.32 €** (dont 67 196,11 € résultat d'investissement reporté 2020)

*Soit un **EXCEDENT** global pour la section d'investissement de : **100 500,82 €***

LES REALISATIONS AU TITRE DE 2021 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT SE DECOMPOSENT COMME SUIV :

Câblage informatique : 13 555,90€

Matériel Psychomotricité 872,22€

Mobilier 5791,44€

Téléphone portable 174€

Provisions réglementé 6110,94€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : **889 148.30 €**

Recettes : **893 639.50 €**

*Soit un **EXCEDENT** pour la section de fonctionnement de : **4 491.20 €***

Il est utile de préciser que l'excédent de fonctionnement sera repris en N+2 dans le cadre de l'autorisations budgétaire de l'ARS par le résultat comptable.

LES REALISATIONS AU TITRE DE 2021 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT SE DECOMPOSENT COMME SUIV :

Les réalisations de dépenses 2021 sont de 889 148.03 € avec une autorisation budgétaire de l'ARS de **967 945 €**.

Groupe I (dépenses afférentes à l'exploitation courante) :

9 284.01 € pour une autorisation budgétaire de **28 865.68 €** (25 745.68 + CNR 3 120,00 €)

9 284.01 € contre 12 792,55 € en 2020, soit une diminution d'environ 27 %

La crise sanitaire a limité les dépenses habituelles (fournitures, transports, frais d'affranchissement).

Groupe II (dépenses afférentes au personnel) :

785 723.20 € pour une autorisation budgétaire de **879 550.52 €** (868 035.24 + CNR 11 515.28€)

785 723.20 de frais de personnel, contre **832 000.53 €** en 2020, soit une diminution d'environ 6 %

Groupe III (dépenses afférentes à la structure) :

59 066.91 € pour autorisation budgétaire de **24 454.62 €**

59 066.91€ contre 20 483.93 € en 2020 du a une augmentation des amortissements

REPRISE DE RESULTAT

Déficit 2019 de : 35 074.18 €

En effet, cette différence importante avec l'exercice 2020 s'explique par l'attribution d'une mesures nouvelles pérenne et de Crédits Non Reconductibles (CNR) d'un montant de 21 907.05 € afin de financer :

- 7 271.77 € Mesures nouvelles pérennes (Ségur de la santé)
- 855.28 € pour le financement des autotests (CNR)
- 3 120 € pour l'acquisition de PC Portable (CNR)
- 10 660 € pour l'évaluation unique (CNR)

Les réalisations des recettes 2021 sont de **893 639.50 €** qui correspondent à :

Groupe II (Autres produits relatifs à l'exploitation) :

887 528.56 € pour une autorisation budgétaire de **967 945 €**

L'ARS, avec la crise sanitaire nous a autorisé un prix de journée très important sur le dernier semestre avec notamment un prix de journée de 803,67 € pour le mois de décembre pour compenser la diminution du nombre d'actes.

Groupe III (Produit financiers produits non encaissables) :

6 110.94 € Produit exceptionnels sur opération de gestion

En 2021, nous avons réalisé 3852 actes séances pour 6309 actes en 2020 Soit une baisse d'environ 39% due à la crise sanitaire.

En conclusion, la crise sanitaire induit comme l'an passé une exécution budgétaire exceptionnelle. Les dépenses de fonctionnement ont diminué en raison de la baisse d'activités de l'établissement. L'ARS considérant la crise sanitaire et ses conséquences dues à la période de confinement a procédé à un ajustement du nombre d'actes et une augmentation du prix de journée.